

# EXPÉRIENCE pour nouveaux leaders

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- Seulement les partenaires de marché en règle avec MONAT Global Corp ou MONAT Global Canada ULC peuvent participer à l'Expérience pour nouveaux leaders.
- Aucune compensation ou hébergement de remplacement ne sera offert à la place de la participation. Le voyage n'a aucune valeur monétaire si un partenaire de marché n'est pas en mesure d'y participer, que ce soit son choix ou en raison de circonstances personnelles. Aucun montant ne sera payé ou remboursé si un partenaire de marché décide de ne pas participer ou n'est pas en mesure de participer à l'Expérience pour nouveaux leaders. **AUCUNE EXCEPTION NE SERA FAITE.**
- Un partenaire de marché ne s'étant pas qualifié pour le voyage ne peut, en aucun cas, être inscrit comme conjoint, enfant ou occupant additionnel d'une chambre d'hôtel d'un partenaire de marché qualifié. Si cela arrive, le partenaire de marché qualifié ayant inscrit la personne non qualifiée renoncera aux frais d'inscription payés, et les deux parties renonceront à leur droit de participer à l'Expérience pour nouveaux leaders.
- Une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement est requise pour obtenir votre badge d'identification.
- L'inscription d'invités est sujette aux limites quant à la capacité et se fera sur la base du premier arrivé premier servi. Si le nombre maximal de participants est atteint, l'évènement sera « à guichet fermé ».
- MONAT n'est aucunement obligée d'accommoder d'invités additionnels aux évènements pour partenaires de marché une fois que l'évènement est à guichet fermé.
- Les invités de moins de 18 ans peuvent partager votre chambre d'hôtel, selon les politiques de l'hôtel. Ils ne peuvent cependant pas participer aux évènements officiels nécessitant la présentation du badge d'invité.
- Les repas et tout autre élément non compris dans les inclusions seront aux frais du voyageur, s'il y a lieu.
- Le partenaire de marché assume toute responsabilité pour son conjoint/sa conjointe, son invité(e) ou les enfants qui l'accompagnent et décharge MONAT de toute responsabilité pour ces derniers puisque MONAT leur permet de participer au voyage.
- MONAT se réserve le droit de modifier les dates de l'évènement, les inclusions ou les spécificités du programme, à tout moment, et même d'annuler l'évènement pour une raison hors du contrôle raisonnable de MONAT ou du site de l'évènement, y compris, mais sans s'y limiter, « Actes de Dieu », troubles civils, guerre, perturbation des transports, intempéries ou urgence nationale, grèves du travail ou toute autre circonstance que MONAT ou le site de l'évènement considère, à leur entière discrétion, comme rendant l'Expérience pour nouveaux leaders irréalisable, impossible ou dangereuse. Si de telles circonstances nécessitent l'annulation de l'évènement, MONAT ne pourra être tenue pour responsable des dommages éventuels subis par le partenaire de marché, son conjoint, son invité ou ses enfants, que MONAT soit ou non informée de la possibilité de tels dommages. MONAT ne sera pas non plus obligée de reporter l'Expérience pour nouveaux leaders ou de fournir une compensation distincte ou supplémentaire de quelque nature que ce soit.
- Chaque partenaire de marché qui participe à l'Expérience pour nouveaux leaders comprend qu'il court certains risques en participant à l'Expérience pour nouveaux leaders, y compris la possibilité de blessures physiques jusqu'à et incluant la mort. **MONAT encourage fortement les partenaires de marché et leurs invités à ne pas quitter le site de l'évènement pendant l'Expérience pour nouveaux leaders.** MONAT ne sera pas tenue responsable de toute blessure physique ou perte monétaire subie par un partenaire de marché ou sa conjointe/son conjoint, son invité ou son enfant pendant l'Expérience pour nouveaux leaders. Compte tenu du fait que MONAT permette au partenaire de marché, à son conjoint ou sa conjointe, son invité(e) ou son enfant d'assister à l'Expérience pour nouveaux leaders, chaque partenaire de marché, en son nom et au nom de ses invités, décharge MONAT, ses agents, ses directeurs, ses employés et ses représentants de toute responsabilité lié à ou découlant de l'Expérience pour nouveaux leaders ou de toute activité connexe. De plus, comme condition pour pouvoir participer à l'Expérience pour nouveaux leaders, le partenaire de marché accepte d'innocenter, de défendre et de tenir indemne MONAT, sa société mère, ses filiales et société affiliées de toute responsabilité découlant de la participation à l'Expérience pour nouveaux leaders par le partenaire de marché ou son conjoint/sa conjointe, son invité(e) ou ses enfants, ou de l'utilisation abusive des installations de l'hôtel par le partenaire de marché, son conjoint, sa conjointe, son invité(e) ou ses enfants, sauf si ces dommages découlent directement de la faute volontaire de MONAT.
- Si le partenaire de marché n'accepte pas la décharge de responsabilité de MONAT décrite dans le paragraphe ci-dessus, MONAT ne lui permettra pas, et ne permettra pas à sa conjointe/son conjoint, son invité ou ses enfants, de participer à l'Expérience pour nouveaux leaders. Si le partenaire de marché n'accepte pas les conditions de la décharge de responsabilité et l'indemnisation, le partenaire de marché ne devrait pas et ne peut pas participer à l'Expérience pour nouveaux leaders. En participant à l'Expérience pour nouveaux leaders, chaque partenaire de marché confirme son acceptation du langage portant sur la décharge de responsabilité et l'indemnisation dans le paragraphe ci-dessus. Toutes les personnes inscrites devront signer une décharge de responsabilité lorsqu'elles ramassent leur badge d'identification.

- En participant au voyage, le partenaire de marché, au nom du partenaire de marché et de son conjoint, son invité ou ses enfants, consent aux entrevues, photos, enregistrements audio ou vidéo et à leur diffusion, publication, exposition ou reproduction pour leur inclusion dans les nouvelles, les émissions Web, des fins promotionnelles, des diffusions, des publicités, leur inclusion sur des sites Web et toute autre utilisation, par MONAT, ses affiliés et ses représentants, sans que le partenaire de marché ou son conjoint, son invité ou ses enfants soient rémunérés. Chaque partenaire de marché, en son nom et au nom de son conjoint, son invité ou ses enfants, libère MONAT, ses partenaires et chacune des personnes impliquées de toute responsabilité liée à la prise, l'enregistrement, la numérisation ou la publication d'entrevues, de photos, d'images numériques ou d'enregistrements audio ou vidéo.
- En accédant aux locaux de l'événement, le partenaire de marché renonce, en son nom et au nom de sa conjointe/son conjoint, son invité ou ses enfants, à tout droit de paiement ou de redevance lié à une exposition, une diffusion, une diffusion sur le Web, la télévision ou toute autre publication, même si des frais d'admission ou de parrainage sont perçus. Il renonce également à tout droit d'inspecter ou d'approuver tout enregistrement photo, vidéo ou audio pris par MONAT ou par la personne ou l'entité désignée à cet effet par MONAT.
- Les personnes qui se qualifient pour l'Expérience pour nouveaux leaders seront entièrement responsables des impôts sur le revenu attribuable aux récompenses non monétaires résultant des voyages incitatifs et des autres récompenses non monétaires offertes par MONAT. Dans certaines circonstances, la valeur du voyage incitatif peut être signalée à l'autorité fiscale compétente, conformément aux lois fiscales du pays. S'il y a lieu, l'hébergement et le billet d'avion payés par MONAT seront déclarés à l'autorité fiscale. Les partenaires de marché qui s'inscrivent mais qui n'assistent pas à l'événement ou sont incapables d'y assister demeureront responsables de la valeur imposable des coûts non remboursables encourus par MONAT. Voici un exemple de la valeur imposable du voyage qui s'appliquerait si un partenaire de marché est incapable d'y participer : un minimum d'une nuit à l'hôtel, les taxes perçus par l'hôtel et les frais de centre de villégiature. Le cas échéant, les billets d'avion non remboursables payés par MONAT seront inclus dans la déclaration de revenus imposables selon les lignes directrices concernant l'imposition en vigueur dans votre pays au moment de ce voyage.
- Jusqu'à ce que l'**avis officiel** soit reçu par les partenaires de marché qualifiés tous les renseignements concernant le statut et la qualification sont non officiels et peuvent changer et être vérifiés par MONAT. Plusieurs facteurs pourraient contribuer au changement de statut ou de l'admissibilité.
- Une invitation envoyée, par voie électronique ou par la poste, par le service des événements de MONAT Global Corp est la seule forme d'**avis officiel** reconnu. Les appels téléphoniques, les conversations en personne, les messages textes, les publications dans les médias sociaux, les courriels ou les lettres envoyées par la poste provenant de tout service autre que celui des événements de MONAT Global Corp sont des communications qui ne constitueraient pas un **avis officiel** d'admissibilité.
- Les partenaires de marché qualifiés pour participer à l'Expérience pour nouveaux leaders ne peuvent pas vendre, substituer, transférer ou assigner leur réservation pour l'Expérience pour nouveaux leaders.

## CONDITIONS D'ACCEPTATION DU TRANSPORT AÉRIEN PAYÉ PAR MONAT

- Un billet d'avion aller-retour au Miami International Airport (MIA) ou au Fort Lauderdale-Hollywood International Airport (FLL) sera fourni par MONAT pour un partenaire de marché (principal) par numéro d'identification de partenaire de marché admissible.
- Les billets d'avion doivent être réservés au tarif le plus bas et avoir lieu aux dates du programme, du 21 au 23 juillet 2023.
- Les voyageurs peuvent être invités à établir jusqu'à une correspondance dans chaque direction de vol si cela permet à MONAT d'économiser 200,00 \$ US ou plus et que le temps de connexion est de moins de 2 heures entre deux vols.
- Si des vols sans escale sont disponibles dans votre marché et que la différence de tarif est inférieure à 200,00 \$ US par rapport au tarif de correspondance le plus bas disponible, les vols sans escale seront autorisés.
- Toute demande de voyager des jours autres que les dates du programme : du 21 au 23 juillet 2022, sera sujette à l'approbation écrite par MONAT. MONAT n'est pas obligée de prendre en charge les billets d'avion pour des voyages en dehors des dates précisées.
- Les voyageurs doivent réserver leurs billets d'avion auprès de l'agence partenaire de MONAT. Les billets réservés directement auprès des compagnies aériennes, ou par tout autre moyen, NE SONT PAS REMBOURSABLES.
- Les bagages enregistrés, la sélection de sièges et les autres frais aériens auxiliaires sont à la charge du voyageur.
- Une fois le billet payé, les frais de changement de compagnie aérienne sont à la charge du voyageur, le cas échéant.
- Les voyageurs doivent partir de et revenir à l'aéroport commercial le plus proche de l'adresse liée au numéro d'identification du partenaire de marché.
- Les escales ne sont pas autorisées.
- Les demandes de vols sur des compagnies aériennes spécifiques/préférées ne doivent pas affecter le montant total des billets d'avion à payer par MONAT.
- Bien que nous comprenions que certains voyageurs doivent parcourir une plus longue distance depuis l'adresse liée à leur numéro d'identification de partenaire de marché, MONAT ne proposera pas d'arrangements spéciaux à ces personnes (par exemple, l'hébergement à l'hôtel d'une nuit parce que « mon vol jusqu'à la destination est trop long »). Cependant, MONAT n'exigera pas que les voyageurs fassent plus d'une escale dans les deux sens, à moins que les doubles connexions soient nécessaires selon les routes aériennes ordinaires de leur ville d'origine. De plus, les vols de nuit ne seront pas requis comme condition pour que le voyage soit couvert.
- Le voyageur est entièrement responsable des coûts liés aux retards, aux connexions manquées, aux intempéries ou autres interruptions de voyage y compris, sans s'y limiter, l'hébergement en cas de connexion manquée, de vol annulé, de départ hâtif, de négligence ou de circonstances personnelles.
- Les voyageurs sont responsables de l'assurance voyage des permis ou des vaccins requis pour les vols de correspondance aux É.-U. ou dans tout autre pays.